

Séance ordinaire
13 novembre 2018

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **13 novembre 2018 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;

Absence motivée :

Mario GUÉRIN,	Conseiller;
---------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

ASSERMENTATION DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 5

Monsieur Claude POUPART, conseiller du district numéro 5 déclare sous serment qu'il exercera sa fonction avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Michel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2018-11/279

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. ASSERMENTATION DU CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 5
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018
 - 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
5. CORRESPONDANCE
6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 6.1. Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC des Jardins-de-Napierville
 - 6.2. Remerciements - Implication des bénévoles - maison hantée et maison enchantée - Halloween
 - 6.3. Demande d'aide financière - Apprendre en coeur
 - 6.4. Demande d'aide financière - Commission scolaire des Grandes Seigneuries / Grand Défi Pierre-Lavoie
 - 6.5. Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés
 - 6.6. Demande de partenariat - Association de la relève agricole - 24 novembre 2018
 - 6.7. Demande de cautionnement - Club Optimiste de St-Michel inc.
 - 6.8. Autorisation - Collecte d'argent pour la guignolée à l'intersection des rues Blais et Principale / Club Optimiste
 - 6.9. Demande de subvention - Club Optimiste de St-Michel inc. - Dépouillement d'arbre de Noël

- 6.10. Demande d'aide financière - Les Chouettes - Activités de Noël
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Adoption des comptes du mois d'octobre 2018
 - 7.2. Adoption du Règlement numéro 2018-287 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Thibert-Clermont
 - 7.3. Présentation du projet de Règlement numéro 2018-288 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Sainte-Mélanie
 - 7.4. Autorisation de paiement - Quote-part - Travaux cours d'eau Sainte-Mélanie
 - 7.5. Adoption du Règlement numéro 2018-289 décrétant un emprunt de 65 500\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 228 et 239
 - 7.6. Avis de motion - Règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2019
 - 7.7. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes (Hôtel de ville et Bibliothèque)
 - 7.8. Démission du contremaître (monsieur Yves L'HEUREUX)
 - 7.9. Nomination d'un contremaître par intérim
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1. Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Acceptation finale des travaux et autorisation de paiement - retenue finale - construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée de la rue Guy (Phase 1 - projet 2016)
 - 9.2. Adjudication - contrat de préparation et pavage du site - dôme à sel
 - 9.3. Adjudication du contrat d'enlèvement des déchets et des matières recyclables
 - 9.4. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Remplacement station de pompage Jean-Baptiste
 - 9.5. Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2018
- 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10.1. Rapport d'activités du service
 - 10.2. Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville (projet du parc éolien Des Cultures)
 - 10.3. Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement numéro 2016-185-37
 - 10.4. Adoption du Règlement numéro 2018-184-4 modifiant le Plan d'urbanisme / Agrandissement du périmètre urbain (Ferti Technologies)
 - 10.5. Adoption du Règlement numéro 2018-185-42 modifiant le Règlement sur le zonage / Agrandissement du périmètre urbain (Ferti Technologies)
 - 10.6. Demande de permis de construction - 374, rue Blais (dérogation mineure) - Dôme
 - 10.7. Demande de permis d'agrandissement - 1697, rue Christian (dérogation mineure) - Logement bi-génération
 - 10.8. Demande de permis d'agrandissement - 2050, rue Principale (dérogation mineure) - bâtiment accessoire commercial
 - 10.9. Adoption du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2018
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1. Rapport d'activités du service
 - 11.2. Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds des petites collectivités / projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque
- 12. POUR INFORMATION
 - 12.1. Activité bibliothèque: Initiation à l'art du henné, le 17 novembre à 14h00 (12 ans et +)
 - 12.2. Guignolée organisée par le Club Optimiste de St-Michel: 1er décembre 2018
 - 12.3. Activité bibliothèque: Tournoi jeux de société, le 7 décembre 2018 à 19h00 (familial)
 - 12.4. Dépouillement d'arbre de Noël du Club Optimiste de St-Michel: 9 décembre 2018
 - 12.5. Souper de Noël du Club de l'Âge d'Or: 13 décembre à 18h00 au Centre communautaire. Coût du billet 20\$/personne
 - 12.6. Kruger - Projet parc éolien Des Cultures - 2e assemblée publique le 29 novembre au Centre communautaire

12.7. Dossier Carrière/Sablère - Audience tenue à la Commission municipale du Québec, le 9 novembre 2018

12.8. La CPTAQ a accordé la demande d'exclusion de l'îlot # 23

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-11/280

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance;

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-11/281

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 148 du Code municipal, soit au plus tard 72 heures avant le début de la présente séance;

Le maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

2018-11/282

Désignation du maire suppléant et du délégué substitut à la MRC des Jardins-de-Napierville

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Marcel ROY à titre de maire suppléant pour la période du 13 novembre 2018 au 13 novembre 2019;

QU'en l'absence du maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, monsieur Marcel ROY soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, madame Caroline PROVOST;

QU'en l'absence du maire, monsieur Marcel ROY soit également autorisé à siéger au conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville;

QUE ce conseil remercie madame Catherine LEFEBVRE, pour son dévouement comme mairesse suppléante pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

Remerciements - Implication des bénévoles - maison hantée et maison enchantée - Halloween

QUE ce conseil remercie sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués lors de l'évènement de la maison hantée et de la maison enchantée 2018.

2018-11/283

Demande d'aide financière - Apprendre en cœur

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel remette un don de 100.00 \$ à l'organisme Apprendre en cœur qui a pour mission de favoriser le développement du langage auprès des enfants de 0-5 ans. Ce don servira de commandite pour leur déjeuner qui aura lieu le 2 décembre 2018 à Saint-Rémi.

ADOPTÉE

2018-11/284

Demande d'aide financière - Commission scolaire des Grandes Seigneuries / Grand Défi Pierre-Lavoie

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries (CSDGS) datée du 23 octobre 2018 et accepte de verser un don de 100\$ à Go le Grand défi inc. afin d'encourager l'équipe de la CSDGS dans le but d'appuyer la recherche sur les maladies héréditaires orphelines ainsi que de nombreux projets en lien avec l'intégration des activités physiques dans les écoles du Québec.

ADOPTÉE

2018-11/285

Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil tienne à souligner l'engagement de monsieur Donat MARCHAND comme bénévole qui a contribué au mieux-être de la communauté et désire soumettre sa candidature dans le cadre du programme de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés.

ADOPTÉE

2018-11/286

Demande de partenariat - Association de la relève agricole - 24 novembre 2018

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de devenir partenaire de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest pour leur évènement souper-bénéfice, le Festin des récoltes, qui aura lieu le 24 novembre au centre communautaire de Saint-Michel, au montant de 250\$;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-11/287

Demande de cautionnement - Club Optimiste de St-Michel inc.

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil se porte garant envers la Caisse Desjardins des Moissons des paiements pouvant être effectués par la Caisse sur demande écrite de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Cet engagement est pour le bénéfice exclusif du Club Optimiste de St-Michel pour couvrir une somme n'excédant pas 12 000\$ et expirera 1 an après la date prévue pour la remise complète et entière des prix offerts lors du tirage du 13 avril 2019;

Le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en cas d'absence la secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés à signer au nom de la municipalité de Saint-Michel les documents concernant la garantie n'excédant pas 12 000\$ que celle-ci s'est engagée à assumer.

ADOPTÉE

2018-11/288

Autorisation - Collecte d'argent pour la guignolée à l'intersection des rues Blais et Principale

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance du Club Optimiste de St-Michel datée du 10 octobre 2018 et accepte qu'à l'intersection des rues Blais et Principale des bénévoles sollicitent les automobilistes à contribuer pour la Guignolée, le 1er décembre 2018.

ADOPTÉE

2018-11/289

Demande de subvention - Club Optimiste de St-Michel inc. - Dépouillement d'arbre de Noël

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de faire un don de 1 000\$ à l'organisme le Club Optimiste de St-Michel inc. pour le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de la municipalité de Saint-Michel, qui aura lieu dimanche le 9 décembre 2018.

ADOPTÉE

2018-11/290

Demande d'aide financière - Les Chouettes - Activités de Noël

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accuse réception de la correspondance des Chouettes datée du 7 novembre 2018 et accepte de faire un don de 250\$ à l'organisme Les Chouettes pour l'activité de Noël 2018.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2018-11/291

Adoption des comptes du mois d'octobre 2018

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'octobre 2018 telles que déposées au montant de 825 599,29 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 591 994,66 \$;
Salaires payés nets: 66 318,98 \$;
Comptes à payer: 167 285,65 \$;

Je, soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2018-11/292

Adoption du Règlement numéro 2018-287 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Thibert-Clermont

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018, la présentation du projet de règlement a été effectuée;

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 2018-287 relatif au mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Thibert-Clermont, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2018-11/293

Présentation du projet de Règlement numéro 2018-288 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Sainte-Mélanie

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Monsieur Marcel ROY, conseiller, mentionne qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2018-288 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Sainte-Mélanie, s'élevant à la somme totale de 57 486,22 \$;

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-11/294

Autorisation de paiement - Quote-part - Travaux cours d'eau Sainte-Mélanie

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de la MRC des Jardins-de-Napierville portant le numéro 4661 au montant de 57 486,22 \$, représentant les travaux effectués pour le cours d'eau Sainte-Mélanie;

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-11/295

Adoption du Règlement numéro 2018-289 décrétant un emprunt de 65 500\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 228 et 239

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2018-289, intitulé Règlement décrétant un emprunt de 65 500\$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 228 et 239.

ADOPTÉE

Avis de motion - Règlement décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2019

Avis de motion est donné par madame Catherine LEFEBVRE, conseillère, qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis pour adoption, un règlement numéro 2018-290 décrétant les taux des taxes foncières, les taxes de services, les compensations et autres conditions pour l'année 2019.

2018-11/296

Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes (Hôtel de ville et Bibliothèque)

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux municipaux durant la période des Fêtes, soit du vendredi le 21 décembre 2018 à compter de midi au mercredi le 2 janvier 2019 inclusivement ainsi que la bibliothèque à compter du lundi le 24 décembre 2018 au samedi le 5 janvier 2019 inclusivement;

Il est convenu qu'un service de garde sera assuré par les services des incendies et des travaux publics.

ADOPTÉE

Démission du contremaître (monsieur Yves L'HEUREUX)

QUE ce conseil prenne acte de la démission de Monsieur Yves L'HEUREUX, contremaître, effective le 14 octobre 2018 et le remercie pour ses bons et loyaux services.

2018-11/297

Nomination d'un contremaître par intérim

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme monsieur Romain TRUDEAU comme contremaître par intérim.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-11/298

Autorisation - Demande d'aide financière - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel prévoit la formation de 6 pompiers pour le programme Pompier I au cours de l'année 2019 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité doit transmettre sa demande au Ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du programme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur du service de prévention des incendies de Saint-Michel à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au Ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2018-11/299

Acceptation finale des travaux et autorisation de paiement - retenue finale - construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée de la rue Guy (Phase 1)

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur des services techniques à signer le certificat de réception finale des travaux effectués en 2016;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture de CBC 2010 inc. au montant de 25 581,73 \$ (taxes exclues), représentant la retenue finale;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au poste budgétaire 23-000-41-001.

ADOPTÉE

2018-11/300

Adjudication - contrat de préparation et pavage du site - dôme à sel

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour procéder à la préparation et au pavage du site pour le dôme à sel, à savoir:

- Réal Chenail transport inc.
- Pavages MCM
- Les Pavages Céka

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour des travaux d'excavation et de pavage du futur site pour le dôme à sel à Réal Chenail transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 18 100\$ (taxes exclues), tel que décrit dans la soumission datée du 17 octobre 2018;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-11/301

Adjudication du contrat d'enlèvement des déchets et des matières recyclables

ATTENDU que la municipalité de Saint-Michel s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que la MRC des Jardins-de-Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés et a reçu les soumissions d'une seule entreprise, soit les Services Ricova inc., pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques ainsi que pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables. Ces soumissions se résumant ainsi:

MATIÈRES RÉSIDUELLES (OPTION A)

Collecte:	87,66 \$
Transport:	15,47 \$
Élimination:	89,10 \$
Total:	192,23 \$

MATIÈRES RECYCLABLES (OPTION A)

Collecte:	69,73 \$
Transport:	12,31 \$
Élimination:	15,58 \$
Total:	97,62 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques par prix fixé par unité d'occupation, à la compagnie Services Ricova inc. au prix annuel de 227 985\$ (taxes exclues) pour une durée d'un an;

QUE ce conseil approuve l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables au prix fixé par unité d'occupation à la compagnie Services Ricova inc. au prix annuel de 115 777\$ (taxes exclues) pour une durée d'un an.

ADOPTÉE

2018-11/302

Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Remplacement station de pompage Jean-Baptiste

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc. et du directeur des services techniques, autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 à CBC 2010 inc. au montant de 85 892,03 \$ (taxes exclues) relativement au remplacement de la station de pompage Jean-Baptiste;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2018 au fonds d'investissement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2018-11/303

Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 4 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2018

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc. et du directeur des services techniques, autorise le paiement du décompte progressif numéro 4 à CBC 2010 inc. pour un montant ne dépassant pas 295 130,98 \$ (taxes exclues) relativement à la construction de l'égout pluvial et les travaux de réfection de chaussée effectués en 2018 sur les rues suivantes:

- rue Grégoire;
- rue Chanteclair;
- rue Montclair;
- rue Boisclair;
- rue Luc;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2018-283 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois d'octobre 2018.

2018-11/304

Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville (projet parc éolien Des Cultures)

ATTENDU que Kruger Énergie et Énergies Durables Kahnawà:ke désirent réaliser un projet parc éolien Des Cultures sur le territoire de la municipalité de Saint-Michel;

ATTENDU que la demande vise à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre de la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil demande à la MRC des Jardins-de-Napierville de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé dans le but de réglementer le projet parc éolien Des Cultures.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement numéro 2016-185-37

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal de correction préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel PRINCE, relativement à une correction à apporter au règlement numéro 2016-185-37 sur le zonage à la suite d'une erreur sur le plan déposé.

Le plan actuel et annexé au règlement ne concorde pas.

Les zones R-15 et P-5 étant erronées, le plan doit être remplacé de façon à s'harmoniser avec le règlement.

2018-11/305

Adoption du Règlement numéro 2018-184-4 modifiant le Plan d'urbanisme / Agrandissement du périmètre urbain (Ferti Technologies)

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-6-2018 modifiant son schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel doit modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement URB-205-6-2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par ce dernier et toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2018-184-4 modifiant le plan d'urbanisme est adopté et décrété par ce qui suit:

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de *Règlement numéro 2018-184-4 modifiant le plan d'urbanisme numéro 184 et ayant pour objet de modifier les limites du périmètre d'urbanisation.*

Article 2. Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3. Objets du règlement

Le présent règlement vise à :

- Abroger l'extrait du plan des affectations;
- Modifier le portrait du milieu agricole;
- Modifier des éléments particuliers au périmètre d'urbanisation;
- Remplacer le plan des affectations du sol;
- Remplacer le plan de la zone de bruit;
- Remplacer le plan du réseau de camionnage;
- Remplacer un plan des îlots déstructurés.

Article 4. Modification de l'extrait du plan des affectations

La section 3.1 intitulée *Les enjeux du SADR* est modifiée à la rubrique *Les grandes affectations du territoire* afin d'abroger l'image intitulée *Extrait du plan des affectations du SADR, milieu agricole.*

Article 5. Modification du portrait du milieu agricole

La section 6.1 intitulée *Les terres agricoles, un héritage à préserver* est modifiée au tableau intitulé *Portion cultivée des terres* des manières suivantes :

- Remplacer le nombre « 5 771 » par le nombre « 5 767,4 »;
- Remplacer le nombre « 4 434,82 » par le nombre « 4 431,22 »;
- Remplacer l'expression « 86% » par l'expression « 85,6 % »;
- Remplacer la source « MRC des Jardins-de-Napierville, SADR, pages : 155-156 » par la source «MRC des Jardins-de-Napierville, SADR, pages : 155-156 et MRC des Jardins-de-Napierville, règlement URB-205-6-2018 ».

Article 6. Modification des éléments particuliers

La section 7.1 intitulée « Le périmètre d'urbanisation » est modifiée au deuxième alinéa des manières suivantes :

- Remplacer le nombre « 174,2 » par le nombre « 177,8 ».

Article 7. Remplacement du plan des affectations du sol

L'annexe intitulée « Plan des affectations du sol (nouveau) » est remplacée afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 8. Remplacement du plan de la zone de bruit

L'annexe intitulée « Extrait du SADR / Page : 395 / Zone de bruit routier » est remplacée afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 9. Remplacement du plan du réseau de camionnage

L'annexe intitulée « Extrait du SADR / 7.7 Le réseau de camionnage » est remplacée afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe C jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 10. Remplacement d'un plan identifiant les îlots déstructurés

L'annexe intitulée « Les îlots déstructurés » est remplacée à la carte identifiant les îlots déstructurés numéros 22, 23, 24 et 25 afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 11. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

2018-11/306

Adoption du Règlement numéro 2018-185-42 modifiant le Règlement sur le zonage / Agrandissement du périmètre urbain (Ferti Technologies)

CONSIDÉRANT que la MRC des Jardins-de-Napierville a adopté le règlement URB-205-6-2018 modifiant son schéma d'aménagement révisé afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Michel doit modifier son plan d'urbanisme et ses règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement URB-205-6-2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par ce dernier et toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du

schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le règlement numéro 2018-185-42 modifiant le Règlement sur le zonage est adopté et décrété par ce qui suit:

Article 1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est adopté sous le titre de *Règlement numéro 2018-185-42 modifiant le règlement de zonage numéro 185 et ayant pour objet de modifier les limites du périmètre d'urbanisation.*

Article 2. Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3. Objets du règlement

Le présent règlement vise à :

- Modifier l'annexe A et l'annexe B relatives au plan de zonage;
- Remplacer l'annexe C relative aux îlots déstructurés;
- Remplacer l'annexe E relative aux vents dominants;
- Remplacer l'annexe H relative au corridor de bruit routier.

Article 4. Modification au plan de zonage

L'annexe A intitulée *Plan de zonage – Zone agricole* et l'annexe B intitulée *Plan de zonage – Secteur urbain* sont modifiées afin d'agrandir la zone CI-2 à même une partie de la zone A-2.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, qui présente respectivement les limites du zonage avant et après cette modification.

Article 5. Remplacement d'un plan identifiant les îlots déstructurés

L'annexe C intitulée *Les îlots déstructurés* est remplacée à la carte identifiant les îlots déstructurés numéros 22, 23, 24 et 25 afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6. Remplacement du plan des vents dominants

L'annexe E intitulée *Vents dominants* est remplacée afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe C jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 7. Remplacement du plan du corridor bruit routier

L'annexe H intitulée *Corridor bruit routier* est remplacée afin d'agrandir la limite du périmètre d'urbanisation.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe D jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur, conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

2018-11/307

Demande de permis de construction - 374, rue Blais (dérogation mineure) - Dôme

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-10-0039) pour l'obtention d'un permis de construction (#2018-10-0226) d'un bâtiment accessoire (dôme) situé sur le lot 3 992 880 du cadastre du Québec, dans la zone P-5;

ATTENDU que la demande vise la construction d'un bâtiment accessoire d'usage public d'une hauteur d'au plus de 8,5 mètres alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire doit être de 7,5 mètres, sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2018-10-0039), telle que présentée et autorise l'émission du permis de construction (#2018-10-0226) d'un bâtiment accessoire public (dôme).

ADOPTÉE

2018-11/308

Demande de permis d'agrandissement - 1697, rue Christian (dérogation mineure) - Logement bi-génération

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-10-0040) pour l'obtention d'un permis de construction (#2018-10-0232) afin d'agrandir le bâtiment principal pour y ajouter un logement bi-génération relativement à l'immeuble situé au 1697, rue Christian (lot 3 990 929 du cadastre du Québec), dans la zone R-4;

ATTENDU que la demande vise à agrandir le bâtiment principal afin de construire un logement bi-génération d'une superficie de 55 mètres carrés, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la superficie d'un logement bi-génération ne peut excéder 50 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2018-10-0040), telle que présentée et autorise l'émission du permis de construction (#2018-10-0232) afin d'agrandir le bâtiment principal pour y ajouter un logement bi-génération.

ADOPTÉE

2018-11/309

Demande de permis d'agrandissement - 2050, rue Principale (dérogation mineure) - bâtiment accessoire commercial

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2018-09-0041) pour l'obtention d'un permis d'agrandissement (#2018-10-234) d'un bâtiment accessoire commercial au 2050, rue Principale (lot 3 992 960 du cadastre du Québec / futur lot projeté 6 268 072 du cadastre du Québec), zone A-4;

ATTENDU que la demande vise à agrandir un bâtiment secondaire commercial qui sera sur le futur lot 6 268 072 du cadastre du Québec. La superficie de l'agrandissement sera de 445,9 mètres carrés alors que la superficie de la partie existante est de 330,08 mètres carrés. La superficie totale du bâtiment accessoire sera donc de 776,01 mètres carrés, alors que la superficie de la résidence principale est de 167,72 mètres carrés et qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la superficie de plancher totale des bâtiments accessoires ne peut pas excéder la superficie de plancher du bâtiment principal, ni représenter plus de 25 % de la superficie totale du lot;

ATTENDU que le bâtiment accessoire commercial aura une hauteur de 9 mètres, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 185, la hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres, sans jamais excéder la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2018-10-0041), telle que présentée et autorise l'émission du permis d'agrandissement (#2018-10-234) d'un bâtiment accessoire commercial.

ADOPTÉE

2018-11/310

Adoption du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2018

Sur proposition de **Patrick PHANEUF**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 octobre 2018, tel que rédigé.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service

Le conseil prend acte du dépôt du rapport du service du mois d'octobre 2018, du rapport de la programmation automne 2018 ainsi que le rapport du camp de jour 2018.

2018-11/311

Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds des petites collectivités / projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer le protocole d'entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la ministre de la Culture et des Communications dans l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités (Nouveau fonds chantiers Canada-Québec).

ADOPTÉE

2018-11/312

Autorisation de signature - Demande de permis d'alcool - 1er décembre 2018

Sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil autorise monsieur Daniel PRINCE, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une demande de permis auprès de la régie des alcools du Québec pour la soirée qui se tiendra le 1er décembre 2018 au centre communautaire dans le cadre de la réception des fêtes des employés.

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

- Activité bibliothèque: Initiation à l'art du henné, le 17 novembre à 14h00 (12 ans et +);
- Guignolée organisée par le Club Optimiste de St-Michel: 1er décembre 2018;

- Activité bibliothèque: Tournoi jeux de société, le 7 décembre 2018 à 19h00 (familial);
- Dépouillement d'arbre de Noël du Club Optimiste de St-Michel: 9 décembre 2018;
- Souper de Noël du Club de l'Âge d'Or: 13 décembre à 18h00 au Centre communautaire. Coût du billet 20\$/personne;
- Kruger - Projet parc éolien Des Cultures - 2e assemblée publique le 29 novembre au Centre communautaire;
- Dossier Carrière/Sablère - Audience tenue à la Commission municipale du Québec, le 9 novembre 2018;
- La CPTAQ a accordé la demande d'exclusion de l'îlot # 23.

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2018-11/313

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h35, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince
Daniel PRINCE, Directeur général &
secrétaire-trésorier